



Crésus Salaires

32.5.3 - Taux rapporté au taux d'occupation

32.5.3 - Taux rapporté au taux d'occupation

Taux pour un employé à temps partiel

Si l'employé dont le taux d'occupation est partiel ou irrégulier n'a qu'un employeur, il faut saisir le mode **Pas d'autre activité** dans le champ *IS: Autres activités* de l'onglet *Impôt à la source* de ses données (§4.3 Impôt à la source).

Déductions	Certificat	Statistiques	Divers	Indemnités spéciales	Déductions spéciales		
Identité	Paramètres	Banque	Impôt à la source	Assurances	Indemnités RHT	Indemnités journalières	Allocations (AF)
<input type="checkbox"/> Employé avec travail irrégulier							
Taux d'occupation (%).....				*	75 %		
Catégorie de permis de séjour.....				*	Permis annuel (cat. B)		
<input checked="" type="checkbox"/> L'employé(e) est soumis à l'impôt à la source							
<input type="checkbox"/> Conjoint Suisse / Conjoint permis C							
<input type="checkbox"/> Réfugié							
IS: Type de sourcier.....					Habite en Suisse		
IS: Canton de perception.....					VD		
Code barème d'impôt à la source.....				*	A0N (VD 2021) - Barème pour les personnes c		
Date de changement de barème IS.....				i	< Sans rétro >		
<input type="checkbox"/> Code spécial convenu avec l'ACI							
Commune de résidence / perception.....				*	Belmont-sur-Lausanne (5581) VD 100 %		
IS: Activité de la personne.....				*	Activité principale		
IS: Autres activités.....				*	Pas d'autre activité		
IS: Rente.....				*	Aucune rente		
IS: Confession.....				*	Eglise évangélique réformée		

Dans ce cas, le taux d'imposition est calculé sur la base du salaire effectif (quelque soit son taux d'occupation).

Si l'employé a plusieurs employeurs, il faut indiquer **Autre activité en Suisse** ou **Autre activité à l'étranger** dans le champ *IS: Autres activités* de l'onglet *Impôt à la source* de ses données (§4.3 Impôt à la source).

Commune de résidence / perception.....	* Belmont-sur-Lausanne (5581) VD 100 %
IS: Activité de la personne.....	* Activité principale
IS: Autres activités.....	* Autre activité en Suisse
IS: Rente.....	* Aucune rente
Taux d'occupation contractuel (%).....	!
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....	i
Code barème d'impôt à la source.....	* A0N (VD 2021) - Barème pour les personnes c
Date de changement de barème IS.....	f < Sans rétro >

Salaires mensuel

Dans le cas d'un salaire mensuel, Crésus exige un taux d'occupation contractuel pour l'activité dans l'entreprise :

Commune de résidence / perception.....	* Belmont-sur-Lausanne (5581) VD 100 %
IS: Activité de la personne.....	* Activité principale
IS: Autres activités.....	* Autre activité en Suisse
IS: Rente.....	* Aucune rente
Taux d'occupation contractuel (%).....	!
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....	i
Code barème d'impôt à la source.....	* A0N (VD 2021) - Barème pour les personnes c
Date de changement de barème IS.....	f < Sans rétro >

Si ce taux n'est pas renseigné, il faudra compléter le nombre d'heures à considérer pour le mois en cours dans chaque salaire (voir plus bas).

Crésus demande également le taux d'occupation auprès des autres employeurs.

Commune de résidence / perception.....	* Belmont-sur-Lausanne (5581) VD 100 %
IS: Activité de la personne.....	* Activité principale
IS: Autres activités.....	* Autre activité en Suisse
IS: Rente.....	* Aucune rente
Taux d'occupation contractuel (%).....	* 75 %
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....	
Code barème d'impôt à la source.....	
Date de changement de barème IS.....	
<input type="checkbox"/> Code spécial convenu avec l'ACI	

Indiquez - dans toute la mesure du possible - le taux d'occupation auprès d'autres employeurs.

- Si le *Taux d'occupation auprès d'autres employeurs* est renseigné, le taux d'imposition sera calculé en fonction du taux total d'occupation.
- Si le *Taux d'occupation auprès d'autres employeurs* reste vide, le taux d'imposition est calculé sur la base d'un taux d'occupation total à 100%.

Déductions	Certificat	Statistiques	Divers	Indemnités spéciales	Déductions spéciales		
Identité	Paramètres	Banque	Impôt à la source	Assurances	Indemnités RHT	Indemnités journalières	Allocations (AF)
<input type="checkbox"/> Employé avec travail irrégulier							
Taux d'occupation (%).....				*	75 %		
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....				*	15 %		
Catégorie de permis de séjour.....				*	Permis annuel (cat. B)		

Le salaire déterminant pour le taux d'imposition est calculé sous la forme

Salaire effectif / taux d'occupation x taux d'occupation total

Exemples

L'employé a un salaire mensuel de 3000.- à 75%

S'il n'a pas d'autres employeurs, le taux d'imposition est calculé sur la base su salaire effectif de 3000

S'il a d'autres employeurs, le taux d'imposition tient compte du taux d'occupation total :

Si on a indiqué qu'il a d'autres occupations à 15%

Le taux total d'occupation est donc de 90%

Le salaire déterminant pour le taux d'imposition est

$$3000 / 75 \times 90 = 3600$$

On peut aussi l'exprimer ainsi :

$$\text{Son salaire à 100\% serait de } 300 / 75 \times 100 = 4000$$

Le taux d'imposition est calculé sur la base d'un salaire effectif de $4000 \times 90\% = 3600$

Si le taux d'occupation auprès d'autres employeurs reste vide, le taux d'imposition est calculé sur la base d'un salaire à 100%, soit 4000

Salaire horaire

Dans le cas d'un salaire horaire, le taux d'occupation contractuel n'est pas obligatoire, par exemple en cas d'emploi irrégulier.

IS: Activité de la personne.....	* Activité principale
IS: Autres activités.....	* Autre activité en Suisse
IS: Rente.....	* Aucune rente
<input type="checkbox"/> Calcule le taux IS selon le salaire médian	
Taux d'occupation contractuel (%).....	<input type="text"/>
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....	<input type="text"/>

Dans cette situation, le taux d'occupation est évalué lors du calcul de chaque salaire, en rapportant le nombre d'heures traité au nombre d'heures à 100% pour le mois défini par les administrations fiscales, Il utilise à cet effet le coefficient *Durée hebdomadaire de travail convenue* dans l'onglet *Réglages 2* de la commande *Entreprise > Coefficients* (§). Cette valeur peut également être définie dans chaque Lieu de travail défini sous *Entreprise > Lieux de travail* (§) ou dans les données de l'employé si elle a été mise à disposition.

Exemple

La durée hebdomadaire convenue est fixée à 40h.

Ce qui donne $40 \times 12 = 2080h$ par année,
soit $2080 / 12 = 173.3h$ par mois.

L'employé a travaillé 75h ce mois.

Son taux d'occupation local est calculé à
 $75 \times 100 / 173.3 = 43.28\%$

----- Impôt à la source - Canton SZ - BASE MENSUELLE -----	
Durée hebdomadaire convenue.....	40 heures
Heures contractuelles 100% pour le mois.....	173.3 heures
Heures d'occupation à considérer ce mois.....	75 heures
Taux d'occupation ce mois.....	43.280 %
Salaire déterminant (DT) mensuel.....	4'332.25

Ce taux d'occupation sera traité comme décrit plus bas pour déterminer le taux d'imposition.

Si un taux d'occupation contractuel a été introduit, ce taux sera appliqué lors du calcul du salaire du mois, quelque soit le nombre d'heures saisi dans le salaire du mois :

IS: Activité de la personne..... * Activité principale

IS: Autres activités..... * Autre activité en Suisse

IS: Rente..... * Aucune rente

Calcule le taux IS selon le salaire médian

Taux d'occupation contractuel (%)..... * 40

Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....

Code barème d'impôt à la source.....

Date de changement de barème IS..... < Sans rétro >

Le taux d'occupation introduit ici remplace le taux évalué chaque mois.

----- Impôt à la source - Canton BL - BASE MENSUELLE -----

Taux d'occupation ce mois.....	40.000 %		
Salaire déterminant (DT) mensuel.....	12'885.00		
5060. Retenue impôt à la source (BL-AON).....	5'154.00	19.810 %	1'021.00
5062. Correction rétroactive de l'impôt source.....			0.00

Le taux d'imposition est calculé en rapportant le salaire au taux d'occupation total. Il est recommandé de renseigner le taux d'occupation auprès des autres employeurs.

IS: Activité de la personne..... * Activité principale

IS: Autres activités..... * Autre activité en Suisse

IS: Rente..... * Aucune rente

Taux d'occupation contractuel (%).....

Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....

Code barème d'impôt à la source.....

Date de changement de barème IS.....

Indiquez - dans toute la mesure du possible - le taux d'occupation auprès d'autres employeurs.

- Si le *Taux d'occupation auprès d'autres employeurs* est renseigné, le taux d'imposition sera calculé en fonction du taux total d'occupation.

IS: Activité de la personne.....	* Activité principale
IS: Autres activités.....	* Autre activité en Suisse
IS: Rente.....	* Aucune rente
<input type="checkbox"/> Calcule le taux IS selon le salaire médian	
Taux d'occupation contractuel (%).....	<input type="text" value=""/>
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....	* 20%

Dans la situation ci-dessus, le taux d'imposition sera basé sur le taux d'occupation évalué lors de la saisie du salaire du mois (en fonction des heures à considérer) augmenté de 20%.

IS: Activité de la personne.....	* Activité principale
IS: Autres activités.....	* Autre activité en Suisse
IS: Rente.....	* Aucune rente
Taux d'occupation contractuel (%).....	* 40%
Taux d'occupation auprès d'autres employeurs.....	* 20%
Code barème d'impôt à la source.....	* AON (Bl. 2021) - Barème pour les personnes cé

Dans la situation ci-dessus, le taux d'imposition sera basé sur une occupation totale à 60%.

- Si le *Taux d'occupation auprès d'autres employeurs* reste vide, le taux d'imposition est calculé sur la base d'un taux d'occupation total à 100%.

Exemples

L'employé a un salaire horaire de 30.-

S'il n'a pas d'autres employeurs (mode **Pas d'autre activité**), le taux d'imposition est calculé sur la base du salaire effectif du mois en cours, que le taux d'occupation soit connu ou pas, ou qu'il ait un emploi irrégulier :

- S'il travaille 40h à 30.-, le taux d'imposition est basé sur 1200
- S'il travaille 80h à 30.-, le taux d'imposition est basé sur 2400

Si l'employé a plusieurs activités (mode **Autre activité en Suisse** ou **Autre activité à l'étranger**) :

A. S'il n'a ni *taux d'occupation contractuel*, ni *taux d'occupation auprès d'autres employeurs*, le taux d'occupation du mois est calculé comme décrit plus et le taux d'occupation total est rapporté à 100% :

- S'il travaille 40h à 30.-
Le taux d'occupation ce mois vaut

$$40 \times 100 / 173.3 = 23.08\%$$

Le taux d'imposition est basé sur

$$1200 / 23.08 \times 100 = 5199.30$$

- S'il travaille 80h à 30.-

Le taux d'occupation ce mois vaut

$$80 \times 100 / 173.3 = 46.16\%$$

le taux d'imposition est basé sur

$$2400 / 46.16 \times 100 = 5199.30$$

B. S'il n'a pas de *taux d'occupation contractuel*, et un *taux d'occupation auprès d'autres employeurs* de 50%, le taux d'occupation du mois est calculé comme décrit plus et le taux d'occupation total vaut le taux du mois cumulé au 50% :

- S'il travaille 40h à 30.-

Le taux d'occupation ce mois vaut

$$40 \times 100 / 173.3 = 23.08\%$$

Le taux d'occupation total vaut

$$23.08 + 50 = 73.08\%$$

Le taux d'imposition est basé sur

$$1200 / 23.08 \times 73.08 = 3799.65$$

- S'il travaille 80h à 30.-

Le taux d'occupation ce mois vaut

$$80 \times 100 / 173.3 = 46.16\%$$

Le taux d'occupation total vaut

$$46.16 + 50 = 96.16\%$$

Le taux d'imposition est basé sur

$$2400 / 46.16 \times 96.16 = 4999.65$$

C. S'il a un *taux d'occupation contractuel* fixe, par exemple 25%, et d'autres activités pour lesquelles on n'a pas indiqué de taux d'occupation, le taux d'occupation total du mois vaut 100%

- S'il travaille 40h à 30.-

Le taux d'imposition est basé sur

$$1200 / 25 \times 100 = 4800$$

- S'il travaille 80h à 30

Le taux d'imposition est basé sur

$$2400 / 25 \times 100 = 9600$$

D. S'il a un *taux d'occupation contractuel* fixe, par exemple 25%, et d'autres activités pour lesquelles on a indiqué un taux d'occupation de 50%, le taux d'occupation total du mois vaut $25 + 50 = 75\%$

- S'il travaille 40h à 30.-
Le taux d'imposition est basé sur
 $1200 / 25 \times 75 = 3600$
- S'il travaille 80h à 30
Le taux d'imposition est basé sur
 $2400 / 25 \times 75 = 7200$